

**CONSEIL MUNICIPAL DE SOULANGIS**  
**SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021.**

L'an deux mil vingt-et-un, le 20 Septembre, le Conseil Municipal de Soulangis dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à 18 heures 30 minutes, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Maire.

**Nombre de conseillers**

**En exercice :** 11  
**Présents :** 09  
**Votants :** 09  
**Excusés :** 01  
**Absents :** 01  
**Pouvoirs :** 00

**Date de convocation :** 1<sup>er</sup> Septembre 2021.

**Présents :** Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille. Mr SALMON François, Mme LEBOEUF Christine, Mr GAUTRON Denis, Mr LEMONNIER Thierry, Mr MASSAN David, Mme VALLENET Émeline, Mr SCHUMACHER Jean-Xavier et Mme RAVENET Célia.

**Excusés :** Mme MAJKA Christelle.

**Absents :** Mr EISENSCHMIDT Florent.

**Pouvoirs :** .

**Secrétaire de séance :** Mr LEMONNIER Thierry.

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal du 03/06/2021.
- Logiciel de restauration scolaire Inoé – Convention avec la CCTHB.
- Conseil d'école du 10/06/2021.
- Règlement intérieur école et cantine 2021 – 2022.
- Règlement intérieur salle des fêtes, modifications suite à la visite de la commission de sécurité du SDIS.
- Modification du régime indemnitaire (RIFSEEP) des agents.
- Tarifs repas 14 Juillet.
- Point sur la procédure d'aide aux particuliers dans le cadre de la protection du captage d'eau du SMIRNE.
- Point sur l'avancement des travaux en cours et à venir.
- Remplacement du secrétariat de Mairie durant le congé maternité de l'agent.
- Informations diverses.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 03/06/2021, est approuvé à l'unanimité.

**Délibération n°25 – 2021 Logiciel de restauration scolaire INOE - Convention avec la CCTHB.**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes Terres du haut Berry a coordonné l'achat du logiciel Inoé, afin que plusieurs communes puissent en bénéficier.

Différents modules sont disponibles auprès des collectivités intéressées, Monsieur le Maire rappelle que le RPI Soulangis et Saint-Michel de Volangis a choisi le module « restauration scolaire », mis en place depuis la rentrée.

Afin de pouvoir finaliser cette mise en place, le Communauté de Communes a établi une convention qui doit être signée par chaque commune adhérentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant.

Plusieurs remarques ont été faites sur la lenteur du site et son fonctionnement. Ces remarques seront transmises à la commission scolaire communautaire.

**Conseil d'école du 10/06/2021**

Monsieur le maire donne lecture du dernier conseil d'école. Globalement, les enfants ont pu participer à de nombreuses activités malgré les restrictions liées à la pandémie.

Quelques changements ont eu lieu en cette rentrée scolaire.

En effet, après le départ de Mme. ARCHAMBAUD, Mme BECARD à été nommée directrice de l'école de Soulangis. Mme FUSIL-ARNAUD, nouvellement arrivée prend désormais en charge la classe de CE1-CE2.

## **Délibération n°26-2021 Règlement intérieur école et cantine 2021-2022**

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de règlement intérieur des restaurants scolaires, pour le RPI Soulangis / St Michel, établi par un groupe de travail constitué au sein de la commission RPI.

Ce règlement précise notamment, les règles de fonctionnement du service, les nouvelles modalités d'inscription des élèves au restaurant scolaire, la facturation du service, la discipline et la mise en place d'un permis de bonne conduite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le règlement intérieur des restaurants scolaires du RPI Soulangis / St Michel.

## **Règlement intérieur salle des fêtes, modifications suite à la visite de la commission de sécurité du SDIS.**

M. François SALMON informe les membres du conseil municipal que la commission de sécurité s'est déplacée le 10 Août dernier afin de contrôler le respect des normes en vigueur concernant cet Etablissement Recevant du Public (ERP). Plusieurs remarques ont nécessité des interventions rapides.

Ces interventions, majoritairement réalisées en régies, sont quasiment terminées et vont faire l'objet d'une transmission en préfecture.

Le règlement intérieur nécessite une remise à jour et les tarifs de la salle des fêtes vont être retravaillés par les commissions « finances » et « vie locale ».

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver ces documents remis à jour lors du prochain conseil municipal.

Mr. Le Maire rappelle l'importance du rôle du référent de la salle des fêtes, et la nécessité d'avoir un état des lieux précis en début et en fin de location. M. Éric LANOUE s'occupe de prendre rendez-vous pour les états des lieux et doit en informer le secrétariat de mairie qui préviendra systématiquement le référent salle des fêtes et M. François SALMON.

## **Délibération n°27-2021 RIFSEEP**

Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de mettre à jour le régime indemnitaire RIFSEEP, afin d'y ajouter le grade d'agent d'animation.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte les modifications proposées.

## **Délibération n°28-2021 Tarifs du repas u 14 Juillet.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de fixer les tarifs du repas du 14 juillet, afin de pouvoir prendre en charge les paiements.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de fixer des tarifs comme suit :

Pour les personnes ayant plus de 12 ans qui n'habitent pas la commune : participation forfaitaire fixée à 10 €.

## **Point sur la procédure d'aide aux particuliers dans le cadre de la protection du captage d'eau du SMIRNE**

Le Maire présente l'avancement de la procédure permettant aux propriétaires concernés par le périmètre de protection du captage d'eau potable d'obtenir des subventions quant à la mise en conformité de leurs installations : cuves à fuels, puits, assainissement non collectif.

Une réunion d'information a été organisée par le SMIRNE début Juillet.

L'étude de sol, obligatoire et permettant l'obtention de subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est prise en charge par le SMIRNE.

Une lettre accordant la subvention sera envoyée nominativement à chaque administré. Suite à cette lettre, les particuliers pourront signer leur devis et commencer leurs travaux courant 2022.

La Mairie de Soulangis est aussi concernée par plusieurs prescriptions dont la gestion des eaux pluviales et 5 installations d'assainissement non collectif (Bistrot et logement, bibliothèque et logement, stade de foot, salle des fêtes et mairie.).

## **Point sur l'avancement des travaux en cours et à venir**

M. François SALMON fait un point sur les travaux effectués et à venir.

M. le Maire informe le conseil municipal de la proposition du Conseil Départemental concernant les subventions demandées dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg. En effet, il serait attribué la somme de 24 000 € au titre des amendes de police pour les aménagements de sécurisation. Cependant, la subvention de 40 000€ demandée au titre du projet d'aménagement

du territoire ne serait pas accordée. En effet, le Conseil Départemental souligne le fait que notre projet d'aménagement est déjà très largement subventionné par ailleurs.

### **Informations diverses :**

- **Bibliothèque** : Une réunion avec les bénévoles s'est tenue début Septembre afin de mettre en place différentes manifestations à venir pour l'année 2021-2022. Mme LEBOEUF informe le conseil municipal qu'environ 30 personnes ont fait le déplacement lors de la journée du patrimoine. L'inauguration de la bibliothèque aura lieu le 8 Octobre 2021 à 18H30.
- **Horaires de tonte** M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un arrêté préfectoral indique les horaires de tonte à respecter. L'utilisation d'engins bruyants est autorisée le dimanche entre 10h00 et 12h00).
- **Bulletin municipal** : M. le Maire demande aux différentes commissions de se réunir afin de commencer à préparer le prochain bulletin municipal. Mme Christelle MAJKA adjointe chargé de la communication réunira prochainement la commission.
- **Garage à vélo** : Un emplacement pour les enfants souhaitant aller au car à vélo va être créé derrière la mairie afin qu'ils puissent y stationner leurs vélos la journée, en sécurité et au sec.
- **Parcours santé** : Mme Christine LEBOEUF fait un point sur le projet de parcours de santé. La commission vie locale se réunira pour en discuter prochainement.

Aucun autre sujet n'étant abordé il est mis fin à la séance à 20h39.

Le Maire

Les Conseillers